Système d'acquisition dynamique M_3414

Règlement de la Consultation (RC)

Pouvoir adjudicateur : GCS UniHA – 83 boulevard Vivier Merle - 69003 Lyon

Contact administratif : sylvain.delapierre@uniha.org

Référent technique : pierre.hubert@uniha.org

Objet du marché : Acquisition, aménagement et installation de mobiliers issus du réemploi et de la réutilisation.

39120000-9	Tables, armoires, bureaux et bibliothèques
39130000-2	Mobilier de bureau
39110000-6	Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes
39150000-8	Mobilier et équipements divers
39156000-0	Mobilier d'accueil
39290000-1	Aménagements divers
39142000-9	Mobilier de jardin
32342400-6	Dispositifs acoustiques

Procédure : Appel d'offres restreint (articles L.2124-2, R.2124-2, R.2161-6 à R.2161-11, R.2162-39, R.2162-41 à R.2162-47, R.2162-49 à R.2162-51 du Code de la commande publique)

Technique d'achat : Système d'acquisition dynamique (R.2162-37 à R.2162-51 Code de la commande publique)

REPONSE DEMATERIALISEE OBLIGATOIRE

https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2863947&orgAcronyme=x7c

Aucune offre requise – Seules les candidatures sont requises.

TABLE DES MATIERES

1. Pouvoir adjudicateur et bénéficiaires du système d'acquisition dynamique 3
2. Description du système d'acquisition dynamique 3
2.1 Cadre juridique 3
2.2 Durée du SAD 5
3. Conditions de remise des candidatures 6
3.1 Période de reception des candidatures 6
3.2 Conditions de présentation des candidatures 6
3.3 Forme juridique du candidat 6
3.4 Contenu de la candidature 6
4. Procédure d'admission des candidats 8
4.1 Régularité du dossier de candidature 8
4.2 Critères de sélection des candidatures 8
4.3 Admission et rejet des candidatures 9
5. Demandes de renseignement 9
6. Voies et délais de recours 10
6.1. Phase candidatures 10
6.2. Phase offres 10
7.Données à caractère personnel collectées auprès des candidats et soumissionnaires 10
8. Contenu du dossier de consultation du SAD 11

1. POUVOIR ADJUDICATEUR ET BENEFICIAIRES DU SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE

Afin d'optimiser la commande publique dans le domaine de la santé, un Groupement de Coopération Sanitaire (G.C.S.) dénommé UniHA a été constitué par les établissements de santé adhérents du GCS UniHA.

Le GCS UniHA exerce l'activité permanente de centrale d'achat au sens de l'article L.2113-2 du Code de la commande publique.

Le GCS UniHA, en sa qualité de centrale d'achat, est le pouvoir adjudicateur du présent système d'acquisition dynamique.

Les pouvoirs adjudicateurs des marchés spécifiques sont soit les adhérents du GCS UniHA listés en annexe 2 du CCAP et selon les modalités de mise à disposition prévues au CCAP, soit le GCS UniHA pour ses propres besoins.

Synthèse de la qualité de « pouvoir adjudicateur » des différents établissements :

Phase de passation ou d'exécution du marché	**Pouvoir adjudicateur**
Passation du SAD	GCS UniHA
Passation des marchés spécifiques	GCS UniHA pour ses propres besoins ou adhérent

2. DESCRIPTION DU SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE

2.1 CADRE JURIDIQUE

Le système d'acquisition dynamique est passé en application des articles R.2162-37 à R.2162-51 du Code de la commande publique. Il s'agit d'une technique d'achat répondant à deux temps de réponse et d'analyse.

2.1.1 LE REFERENCEMENT OUVERT DES OPERATEURS PENDANT LA DUREE DU SAD ET L'ANALYSE DES CANDIDATURES

Le SAD est une technique d'achat permettant à tout opérateur économique s'estimant en capacité de répondre aux produits objet du marché listés en annexe 1 du CCAP, sous réserves des catégories 6 à 10, de proposer **dans un premier temps** sa candidature.

Les catégories 6 à 10 sont des catégories réservées au sens des articles L.2113-12 et suivants du Code de la commande publique. Seules les entreprises suivantes peuvent candidater :

- Entreprise Insertion (EI)
- Association Intermédiaire (AI)
- Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- Entreprises Adaptées (EA)
- Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT)

La période de référencement n'est pas limitée : les opérateurs peuvent se référencer jusqu'à la fin du SAD prévue 6 ans après sa publication.

Le nombre d'opérateurs admis dans le SAD n'est pas non plus limité.

La candidature est appréciée par le GCS UniHA sur la base des documents remis et des critères de sélection définis à l'article 4.2 du présent règlement de consultation.

Si la candidature est admise, l'opérateur économique est référencé dans le SAD et sera invité à remettre une offre pour tous les marchés spécifiques lancés à compter de la date d'admission dans le SAD.

La date d'admission de l'opérateur dans le SAD est la date à laquelle le GCS UniHA adresse au candidat le courrier lui indiquant que sa candidature est admise.

Les délais d'admission et modalités d'information sont précisées à l'article 4.3 du présent RC.

2.1.2 L'INVITATION DES CANDIDATS REFERENCES A REMETTRE UNE OFFRE

Les marchés spécifiques sont lancés par chaque adhérent ou par le GCS UniHA pour ses propres besoins.

Chaque marché spécifique sera lancé auprès des candidats préalablement admis dans le SAD dans la catégorie concernée par le marché spécifique : à cet effet, une lettre d'invitation à soumissionner sera adressée aux candidats admis dans le SAD via le profil acheteur, sur l'adresse mail donnée par le candidat lors de son référencement dans le SAD.

A cet égard, il est donc impératif que les candidats admis dans le SAD veillent à transmettre une adresse mail valide, opérationnelle, et susceptible d'être réceptionnée par la ou les personnes en charge de la réponse aux marchés spécifiques pendant toute la durée du SAD.

Tout changement de mail devra être porté à la connaissance des référents administratifs de UniHA sans délai.

A défaut, il ne pourra pas être reproché au pouvoir adjudicateur du marché spécifique d'avoir adressé la lettre de consultation à une adresse mail erronée ou obsolète.

Les marchés spécifiques sont lancés auprès des candidats admis dans le SAD à la date du lancement. Les opérateurs ayant déposé un dossier de candidature complet moins de 10 jours avant le lancement du marché spécifique ne seront pas destinataires du marché spécifique.

Les offres seront remises au stade des marchés spécifiques selon les modalités précisées dans une lettre de consultation et conformément à l'article 10.4 du CCAP qui précise notamment les critères d'analyse des offres.

2.1.3 LE PERIMETRE DU SAD

Le présent SAD couvre plusieurs catégories listées en annexe 1 du CCAP.

Les opérateurs qui souhaitent présenter une candidature ne sont pas obligés de couvrir toutes les catégories, ni toutes les prestations du CCTP définies pour l'ensemble des catégories. En effet, chaque marché spécifique est susceptible de couvrir un périmètre restreint à certains produits et prestations.

En cours de validité du SAD, le GCS UniHA pourra ajouter des catégories dans la limite de son objet. Les marchés spécifiques afférents à ces nouvelles catégories ne pourront être lancés qu'après un délai de 30 jours à compter de la publicité de ces nouvelles catégories.

2.2 DUREE DU SAD

La durée du Système d'Acquisition Dynamique court à compter de sa publication initiale.

Le Système d'Acquisition Dynamique est mis en place pour une durée de 6 ans. Cette durée de validité pourra être modifiée selon les dispositions de l'article R.2162-40 du Code de la Commande Publique.

La durée du marché spécifique sera précisée à l'occasion de chaque marché spécifique.

3. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

3.1 PERIODE DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Les candidatures peuvent être adressées pendant toute la durée du système d'acquisition dynamique.

En revanche, seules les candidatures acceptées à la date du lancement de chaque marché spécifique seront invitées à remettre une offre.

3.2 CONDITIONS DE PRESENTATION DES CANDIDATURES

La langue française est la seule langue autorisée pour la rédaction des candidatures.

Chaque candidat se doit de produire un dossier de candidature comprenant l'ensemble des pièces visées à l'article 3.4 du présent RC. Ces documents n'ont pas à être obligatoirement signés, seuls les marchés spécifiques seront signés à l'issue de la procédure d'attribution.

Les candidatures sont remises à l'adresse mentionnée en page de garde.

Les dépôts de plis effectués par erreur dans des espaces du profil acheteur non spécifiquement dédiés à la présente consultation ne pourront pas être opposables au pouvoir adjudicateur qui, de bonne foi, ne pouvait en avoir connaissance.

Si une nouvelle candidature est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace la candidature précédente.

Afin de faciliter l'analyse des dossiers transmis, le candidat devra respecter le nommage suivant : DC_*nom du fichier _ nom du candidat*

3.3FORME JURIDIQUE DU CANDIDAT

Les groupements entre plusieurs opérateurs sont autorisés.

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique pour la présentation des candidatures.

3.4 CONTENU DE LA CANDIDATURE

Les candidats doivent fournir :

1) <u>Une lettre de candidature</u>

Cette lettre de candidature peut être :

- Soit le modèle de dossier candidature proposé par UniHA (Annexe 1 au RC « modèle dossier de candidature équivalent DC1 et DC2 ») dûment complété selon que le candidat est un

candidat individuel ou un groupement, et selon qu'il candidate ou non à des catégories réservées **-> ce format simplifié pour les candidats est vivement recommandé** ;

- Soit un **DUME** ou les formulaires DC1 et DC2 ou tout document équivalent dûment complétés des renseignements suivants (en cas de groupement, chaque co-traitant doit fournir les renseignements demandés) :

  ☒ Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires en lien avec l'objet de la catégorie concernée par la candidature au cours des trois dernières années ;

  ☒ La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement sur les trois dernières années ;

  ☒ Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années dans le domaine d'activité objet de la catégorie concernée en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

  ☒ Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation des marchés spécifiques ;

  ☒ **Pour les catégories 6 à 10**, le statut de l'entreprise : Entreprise Insertion (EI) ou Association Intermédiaire (AI) ou Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ou Entreprises Adaptées (EA) ou Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT).

2) **Une déclaration sur l'honneur** indiquant que le candidat individuel ou que chaque co-traitant en cas de groupement n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique. Cette déclaration sur l'honneur n'est pas nécessaire si les candidats ont coché la case correspondante dans le dossier de candidature.

3) **L'annexe 1 du CCAP** « Liste des catégories » dans laquelle le candidat précisera les catégories sur lesquelles il présente sa candidature si le candidat n'a pas utilisé le modèle DC1 DC2 UniHA.

Les formulaires type DC1, DC2 que les candidats ont la liberté de produire s'ils n'utilisent pas les modèles de UniHA sont disponibles gratuitement sur le site http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat

Conformément à l'article R.2162-47 du Code de la commande publique, à tout moment au cours de la période de validité du système d'acquisition dynamique, le GCS UniHA pourra demander aux candidats admis d'actualiser leur dossier de candidature, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de cette demande.

3.4.1. PRECISIONS POUR LES GROUPEMENTS D'OPERATEURS

Les candidats peuvent se présenter en candidat individuel ou en groupement.

En cas de groupement, chaque membre doit fournir les documents administratifs exigés au paragraphe précédent, sous peine d'élimination du groupement.

En cas de groupement, le dossier de candidature devra identifier la part des prestations réalisées par chaque co-traitant.

3.4.2. PRECISIONS POUR LES SOCIETES NOUVELLEMENT CREEES ET LE RECOURS AUX CAPACITES D'AUTRES OPERATEURS

Pour les entreprises et sociétés nouvellement créées, le candidat présente tous les justificatifs qu'il juge nécessaires afin d'attester de sa capacité financière, technique et professionnelle à exécuter le marché (documents comptables et références notamment). Le pouvoir adjudicateur appréciera le caractère suffisant ou non des documents présentés.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui.

Dans ce cas, le candidat :

- Justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques en produisant les éléments de candidature de cet opérateur requis à l'article 3.4 1 ;
- Apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché via une attestation sur l'honneur de l'opérateur économique indiquant qu'il s'engage à mettre ses moyens à disposition du candidat tout au long de l'exécution du marché objet de la présente consultation.

4. PROCEDURE D'ADMISSION DES CANDIDATS

4.1 REGULARITE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Lorsque l'une des pièces listées à l'article 3.4 du présent règlement de consultation est absente ou incomplète, il peut être demandé au candidat de compléter son dossier de candidature conformément à R.2144-2 Code de la commande publique.

A défaut de régularisation, la candidature sera rejetée.

4.2 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidatures sont sélectionnées au regard :

- De la capacité économique et financière des candidats à assurer, sur la durée du SAD et au bénéfice des membres et adhérents du GCS UniHA, les prestations objet des marchés spécifiques.
- Des capacités professionnelles du candidat permettant de garantir que l'opérateur économique possède la qualification nécessaire pour exécuter les marchés spécifiques en assurant un niveau de qualité approprié.
- Pour les catégories 6 à 10, sera également appréciée le statut juridique de l'opérateur qui doit avoir un statut reconnu Entreprise Insertion (EI) ou Association Intermédiaire (AI) ou Ateliers et

Chantiers d'Insertion (ACI) ou Entreprises Adaptées (EA) ou Etablissements ou Services d'Aide par le Travail (ESAT)

4.3 ADMISSION ET REJET DES CANDIDATURES

Le Pouvoir Adjudicateur se prononce sur l'admission d'une candidature dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de sa réception, délai porté à 15 jours ouvrables si des compléments de candidature sont demandés au candidat.

Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur peut prolonger le délai d'évaluation des candidatures tant qu'un marché spécifique n'est pas lancé.

L'admission est notifiée au candidat par l'intermédiaire du profil acheteur.

A compter de la réception de ce message, le candidat peut être invité à remettre une offre en réponse aux marchés spécifiques lancés.

Les candidats ne satisfaisant pas ou plus aux critères de sélection des candidatures en sont avisés par décision transmise par l'intermédiaire du profil acheteur.

5. DEMANDES DE RENSEIGNEMENT

Les opérateurs économiques peuvent obtenir des renseignements complémentaires sur l'organisation du SAD pendant toute la durée du SAD en adressant une demande de précision au GCS UniHA par voie électronique uniquement via le lien indiqué en page de garde, dans l'espace de consultation dédié au SAD.

Les candidats admis au SAD et invités à remettre une offre à l'occasion d'un marché spécifique pourront solliciter des renseignements complémentaires leur permettant de remettre une offre dans les conditions précisées dans la lettre de consultation de chaque marché spécifique.

6. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

6.1. PHASE CANDIDATURES

La présente procédure est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Lyon :

Palais des juridictions administratives
184, rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03

Téléphone : 04 87 63 50 00
Télécopie : 04 87 63 52 50
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Rappel :

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché.

6.2. PHASE OFFRES

Les recours dirigés contre les procédures de passation des marchés spécifiques relèveront de la compétence du Tribunal administratif du ressort du pouvoir adjudicateur.

La juridiction compétente sera précisée dans la lettre d'invitation à soumissionner.

7.DONNEES A CARACTERE PERSONNEL COLLECTEES AUPRES DES CANDIDATS ET SOUMISSIONNAIRES

En application de l'article 13 du RGPD, le GCS UniHA informe les candidats des obligations suivantes :

1- **Identification de l'acheteur** : le GCS UniHA dont les coordonnées sont mentionnées à l'article 1 du présent règlement de consultation.

2- **Coordonnées du DPO du GCS UniHA :** dpo@uniha.org
Lorsqu'une personne souhaite exercer un des droits dont elle dispose en vertu du RGPD, le sous-traitant répond au nom et pour le compte du responsable de traitement pour les données faisant l'objet de la sous-traitance prévue par le présent contrat et en avertit le responsable des données du responsable du traitement à l'adresse ci-dessus.

3- **Finalités du traitement auquel sont destinées les données à caractère personnel ainsi que la base juridique du traitement :** procédure de passation système d'acquisition dynamique dont l'objet est défini dans le présent règlement de consultation ; analyse des candidatures ; acceptation des candidatures ; mise à disposition candidatures retenue(s) au profit des

coordinations de UniHA ; passation des marchés spécifiques ; conservation et archivage des pièces du système d'acquisition dynamique.

4- **Durée du traitement :** dans le respect des dispositions du Code de la commande publique et du Code du patrimoine. Ainsi, la durée de conservation de conservation de ces données est encadrée par les règles liées à l'archivage des documents d'un marché public.

5- **Les destinataires des données à caractère personnel :** Service juridique de UniHA ; filière PDS de UniHA ; service renommage du GCS UniHA ; responsable de la centrale d'achat du GCS UniHA ; direction des achats des établissements adhérents pour les besoins de l'exécution des prestations liées aux marchés spécifiques ; service financier et comptabilité des établissements adhérents pour le traitement des paiements.

8. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DU SAD

Le dossier de consultation du présent SAD contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation et ses annexes :
  - Annexe 1 « modèle dossier de candidature équivalent DC1 et DC2 »

- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes :
  - Annexe 1 : Liste catégories
  - Annexe 2 : Liste des adhérents du GCS UniHA

- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

Au stade des lancements des marchés spécifiques, des documents contractuels pourront venir compléter les pièces ci-dessus du SAD. Elles seront précisées lors du lancement de chaque marché spécifique.